
L'an deux mille dix-sept, le sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du premier mars deux mille dix-sept sous la présidence de Monsieur MUGUAY, Maire.

Etaient présents : MM MUGUAY, LEJEUNE, MAZEIRAT, DUMIGNARD, ESCURE, LUGUET, FILLOUX, CLEMENT, BEAUQUESNE, NADAUD, FURET, MATHOU, BIENVENU, RICHERT, PRADEAU, CHAPELAIN, FADERNE, DELANNE, MARTIN, JAMMOT, LYRAUD, DAGNAUD, LAVAUD, GAUDIN, JOFFRE

Monsieur Bernard AUDOUSSET a donné pouvoir à Madame Karine NADAUD
Monsieur Frédéric ALONZO a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Madame Claire GOULOUZELLE a donné pouvoir à Monsieur Aurélien FADERNE
Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Monsieur Guy DUMIGNARD

Madame Catherine DAGNAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le 1^{er} mars 2017 aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Indemnité de fonctions des élus - augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique
3. Vacance - élection d'un conseiller communautaire
4. Autorisation de signer la convention pour le groupement d'achat de véhicules électriques
5. Plan de financement Appel à Projet « Revitalisation Centre bourg Massif Central »
6. Adhésion à la Fédération Française des Villages Etapes
7. Subvention au profit de la cité scolaire pour un voyage des arts appliqués
8. Création de la commission de Délégation de Service Public
9. Contrat de maintenance des installations fixes de protection contre l'incendie
10. Acquisition de l'emprise des lagunes à Bussière Madeleine
11. Vente d'un terrain situé à la Petite Prade - SAFER
12. Motion « Urgence Gaz »

L'ordre du jour est adopté tel que présenté par Monsieur MUGUAY.

⊙ **Approbation du compte rendu des conseils municipaux des 15 novembre et 20 décembre 2016**

Les comptes rendus des conseils municipaux des 15 novembre et 20 décembre 2016 sont adoptés à l'unanimité.

⊙ **Information du Conseil municipal**

1. Marché de travaux :

Cantine Fossés des Canards

Ce marché de travaux, lancé en procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 et de l'article 27 du décret 2016-360 relatifs aux marchés publics concernant la création de la cantine à l'école Fossés des Canards, a fait l'objet d'avenants, concernant des travaux supplémentaires pour la création de vestiaires pour le personnel, comme suit :

- Avenant 2 lot n°3 menuiseries extérieures et intérieures (MATHE NAUDON) pour la fourniture et la pose de la porte pour un montant de 625,00 € HT en plus-value ;

-
- Avenant 1 lot n°4 cloisons, faux plafonds et isolation (DEMAI) pour la fourniture et la pose des cloisons pour un montant de 1 284,24 € HT en plus-value ;
 - Avenant 1 lot n°5 carrelage, faïence (SCCL) pour la fourniture et la pose des plinthes pour un montant de 238,00 € HT en plus-value.

2. Marché de service

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison des associations

Ce marché de service lancé en procédure adaptée le 29 mai 2007 a fait l'objet :

- D'un avenant qui régularise le montant de rémunération du maître d'œuvre résultant de travaux supplémentaires et de modifications de planning. La rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre est donc de 158 220,40 € HT.
- De pénalités pour retard dans la vérification des acomptes et des décomptes définitifs, pour un montant de 3 000,00 € TTC ;
- D'une réfaction pour défaut d'information concernant la partie espaces verts, d'un montant de 250,00 € HT.

Ce marché est désormais clos.

3. Location appartement à la maison des associations

Un bail concernant le logement n°2 d'une superficie de 66,82 m², a été consenti à M. MALIN Basile. Il prend effet le 15 mars 2017 moyennant un loyer mensuel de 405,53 euros.

1. Débat d'Orientations Budgétaires (Madame MAZEIRAT)

Avant la présentation par Madame MAZEIRAT des principales orientations qui seront soumises au débat, Monsieur MUGUAY prend la parole.

Monsieur MUGUAY :

« Le débat d'orientations budgétaires est une obligation et fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Le document qui vous a été adressé est très complet et a été établi avec les services, que je remercie. Il a été fait en fonction de ce que nous savons concernant la DGF qui a subi une baisse importante sur les 3 dernières années (environ 300 000 €), cela a une influence, bien sûr, sur nos comptes et sur notre budget. D'autre part, les seules bonnes nouvelles que nous avons concernent les dotations DETR et FSIL qui bénéficieraient d'une augmentation nationale de 218 millions d'euros pour la DETR et 200 millions d'euros pour le FSIL, même si nous ne connaissons pas les répercussions que cela aura sur la commune de La Souterraine. Par contre, cette augmentation de la DETR permettra d'avoir, sur le département de la Creuse, 3,2 millions d'euros de plus. Toutes les précisions vous sont apportées dans le document que vous avez reçu. Pour conclure, nous avons fait le choix, pour la huitième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition, donc la fiscalité. Il nous faudra donc jongler avec la baisse des recettes mais nous ne les compenserons pas par l'augmentation des taux de la fiscalité. Je donne maintenant la parole à Madame MAZEIRAT qui va vous faire un résumé du document qui vous a été adressé. »

Madame MAZEIRAT :

« Tout d'abord, je voudrais, à mon tour, remercier les services de la commune pour le travail réalisé. J'insiste sur ce point car il me semble que trop souvent et injustement les services sont attaqués. Je voudrais donc témoigner de la qualité du travail qui est réalisé par les services de la municipalité, vous avez un document qui en témoigne sous les yeux. Là, c'est l'occasion de souligner le travail des services administratifs mais il en est de même pour l'ensemble des services de la commune de La Souterraine et j'insiste sur ce point. Je vous fais fi des documents d'introduction. Nous avons souhaité, comme chaque année, resituer le débat d'orientations budgétaires dans un contexte international,

dans un contexte européen de façon à ce que nous puissions nous mettre un petit peu en perspective même si, bien évidemment, la commune de La Souterraine a des particularités qui font que certaines différences sont très, très marquées, avec même le contexte national.

Je prendrai le document à partir de la page 4, plus particulièrement sur la loi de finances qui est le document cadre qui fixe un certain nombre d'objectifs qui ont des conséquences pour la commune de La Souterraine, le premier est celui que nous avons depuis déjà plusieurs années : l'objectif de réduction du déficit national. En 2017, la contribution au déficit de l'Etat demandée aux communes a été divisée par deux, comme vous le savez, pour le bloc communal et il s'élève à 1 035 000 €. La loi de finances confirme le report de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui fera l'objet d'un texte spécifique. D'ailleurs, dans ce texte, il sera aussi prévu la réforme de la Dotation de Solidarité Rurale. Le montant de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est de 1 milliard d'euros et, comme vous l'a dit le Maire, pour la Creuse, il est en augmentation de 3,2 millions en 2017 par rapport à l'enveloppe 2016.

Les mesures de soutien à l'investissement sont importantes. Les DGF et les dotations de fonctionnement diminuent, par contre, les mesures de soutien à l'investissement augmentent. Il est prévu 216 000 000 € pour les contrats de ruralité et 384 000 000 € pour abonder la DETR.

Le renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF, même si, pour nous, on peut dire que cela n'est pas suffisant et une revalorisation des bases à hauteur de 0,4 % en 2017.

La loi de finances prévoit d'autres mesures que vous avez en bas de la page 5 du document.

Page 6, concernant la commune de La Souterraine : le fonds de compensation de la TVA est prévu à hauteur de 180 000 € pour 2017, c'est le seul montant que nous pouvons prévoir puisque c'est un montant qui dépend des investissements en année n-1. Pour les autres, nous n'avons pas encore les notifications des dotations d'Etat à ce jour, nous n'avons donc pas pu vous les indiquer. Néanmoins, si l'on reprend les années précédentes, la DGF qui est prévue au compte administratif 2016 est à hauteur de 572 000 €, la Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 319 000 €, la dotation nationale de péréquation à hauteur de 71 000 €, le FPIC à hauteur de 86 000 € et la contribution du FPIC à hauteur de 41 000 €.

Les indicateurs de gestion financière : c'est la différence entre nos dépenses et nos recettes en fonctionnement qui s'élève à 1 035 000 €. C'est une épargne de gestion en baisse mais, néanmoins, très importante et c'est ce qui nous permet de dégager notre marge pour la section d'investissement. Une fois retirés les intérêts d'emprunt, nous sommes à une épargne nette de 169 000 €.

Regardons maintenant dans le détail les dépenses de fonctionnement : vous pourrez remarquer que toutes les lignes sont en diminution, les dépenses diminuent donc sauf pour les autres charges, mais c'est une augmentation un peu artificielle puisque nous avons provisionné, notamment, l'achat des terrains DUCOURET pour 113 125 € et l'attribution de la subvention TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) dont nous avons fait l'objet d'une avance de 200 000 € qui ont été provisionnés. Ceci explique l'augmentation de la ligne « autres charges ». Sinon, sur chacune des lignes de fonctionnement, nous avons été prudents et nous avons dépensé pour un montant total de 5 820 000 €.

Les recettes de fonctionnement : elles sont également en diminution, comme il a été dit en introduction, et dans les propos du Maire, la DGF est en diminution, la fiscalité, aussi, est en diminution malgré une augmentation des bases, notamment un facteur dont nous vous avons mis le détail un peu plus loin, concernant des exonérations et des compensations qui ont été moindres sur l'exercice 2016 et qui devraient remonter pour l'exercice 2017. Nous avons

une diminution de la dotation de solidarité communautaire due au transfert, notamment, de la bibliothèque et de la piscine. Nous avons donc un total de recettes de fonctionnement à hauteur de 6 654 000 €.

Concernant l'investissement, nous avons des dépenses d'investissement qui ont été soutenues en 2016 à hauteur de 1 236 000 €, en augmentation par rapport à 2015, grâce à l'épargne de gestion dont je parlais tout à l'heure et aux nombreuses subventions obtenues ce qui nous permet de maintenir notre niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité, nous l'avons dit, et sans avoir recours, de manière exagérée, à l'emprunt. Beaucoup de travaux ont été engagés, tous ne sont pas complètement réalisés sur l'exercice mais ils sont dans les restes à réaliser. Il est à noter que les travaux de l'église, programme important qui avait été inscrit au budget prévisionnel 2016 n'ont pas été réalisés car nous n'avons pas obtenu la subvention du Conseil départemental.

Vous avez en début de page 10 les principaux programmes qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation : les toitures des écoles Jules Ferry, les city stades, l'éclairage de la rue de la Font aux Moines, les travaux sur l'Hôtel de ville, la cantine Fossés des Canards, la Maison de la Solidarité, l'acquisition d'une balayeuse.

Si l'on regarde maintenant la dette et l'annuité de la dette : Cette dernière s'élève à 1 066 000 € et nous avons un capital restant dû au 31 décembre de 6 109 000 €. Nous avons, pour rappel, réalisé un emprunt de 650 000 € au taux fixe de 0,88 % qui a été encaissé en fin d'année.

Le dernier tableau concerne un indicateur important que nous surveillons depuis quelques années, Cet indicateur est tout à fait au vert pour la commune de La Souterraine, il est de 5,5 années. Il rapporte la dette à l'épargne de gestion.

La dette est composée de 28 emprunts et elle est constituée de 89 % de taux fixe et de 11 % de taux variable.

La fiscalité locale : le Maire vous l'a dit tout à l'heure, les taux n'ont pas augmenté depuis 2008, c'est-à-dire pendant 8 exercices consécutifs (Taxe d'habitation : 15,91 %, taxe sur le foncier bâti : 23,52 %, taxe sur le foncier non bâti : 77,43 %). Tout cela nous donne un total de recettes pour le compte administratif pour l'année 2016 de 2 894 086 €.

La commune favorise la réalisation d'équipements fortement subventionnés, dans le cadre, notamment, d'appels à projets même si parfois nous avons des débats en Conseil municipal un peu précipités et que nous regrettons de ne pas avoir le temps d'échanger sur les appels à projets puisque vous savez que, souvent, entre le moment où on en a connaissance et le moment où il faut y répondre, les délais sont très, très serrés. Néanmoins, cela nous permet d'obtenir des financements dont nous ne pourrions pas nous passer et cela nous permet de maintenir des investissements intéressants pour la population et de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Pour la fiscalité directe, on peut s'attendre à une remontée en 2017. Un paragraphe vous explique les modifications d'exonération de compensation qui ont changé entre 2015 et 2016 et qui vont changer en 2017.

Concernant la fiscalité indirecte et les droits de mutation, on constate, malheureusement, un tassement en 2016 à hauteur de 73 821,46 €.

Les résultats des comptes administratifs : c'est le récapitulatif de ce que nous venons de voir et vous avez, en plus, le budget Assainissement, le budget de l'Eau et le budget Lotissement.

Venons-en aux orientations pour 2017 :

En termes de fonctionnement : l'analyse prospective est faite sur 3 années, de la période 2016 à 2018. On voit que l'évolution des recettes de fonctionnement devrait connaître un ralentissement. Nous avons une dynamique fiscale qui est plutôt ralentie, sauf à augmenter les taux. Je ne crois pas que ce soit ce que nous souhaitons. La baisse programmée des dotations d'Etat va vraisemblablement se poursuivre et des perspectives incertaines en matière de

fiscalité indirecte puisque l'on ne sait pas comment va se comporter le marché de l'immobilier. Nous sommes vraiment dans une période, surtout au regard des échéances électorales, d'incertitude et il est très complexe de faire une prospective en termes de fonctionnement sur les trois prochaines années.

Pour les charges, c'est la même chose. Ce que nous pouvons dire c'est que nous prévoyons d'être prudents sur l'ensemble des postes, que malgré tout nous avons la volonté d'adapter notre fonctionnement aux besoins de la population et nous avons, en prévision, des modifications et des évolutions en termes de masse salariale qui est le plus gros poste de la commune. Bien sûr, il y aura une hausse de la valeur du point au 1^{er} février, les augmentations patronales de la CNRACL, l'augmentation de la participation à la prévoyance, la création d'une participation sur une mutuelle, la baisse des assurances statutaires du fait du transfert de certains agents, le recrutement d'un agent en charge de l'urbanisme, la réforme du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération, la stagiairisation d'un emploi d'avenir, le recrutement d'un chargé de mission « revitalisation centre bourg » et la vacance pendant 2,5 mois du poste « responsable régie ». Parallèlement à cela, toujours sur la masse salariale, un travail important est engagé en termes de gestion des ressources humaines avec la création du document unique, la mise en place d'une politique hygiène et sécurité, l'amélioration de la continuité des services et du climat au travail. Nous avons engagé un travail important sur la renégociation des contrats (fournitures d'énergie mais aussi contrats informatiques, de téléphonie...) et nous continuerons cette politique de maîtrise des coûts de gestion courante.

Sur le chapitre 65, nous prévoyons une stabilité des dépenses et sur les frais financiers, nous prévoyons, en 2017, un emprunt à hauteur de 700 000 €.

Au chapitre de l'investissement, comme je vous l'ai dit, la collectivité répond régulièrement à des appels à projets qui sont, normalement, fortement subventionnés.

Les principaux programmes et travaux envisagés en 2017 sont la mise en accessibilité des bâtiments, l'aménagement de la place du docteur Emile Parrain, la réalisation de travaux importants sur la voirie, la création des bassins de rétention des eaux de pluie pour pallier aux inondations, les travaux d'aménagement et mises aux normes des services techniques, le programme TEPCV, la redynamisation du centre-ville, la création d'un deuxième site de jardins partagés, la réhabilitation de l'éclairage public avec la volonté d'économies d'énergie, de grosses réparations à l'école Tristan l'Hermite, la restauration des bâtiments à destination d'activités sportives, la participation à la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers, la création d'un lotissement à la Jéraphie, des travaux sur l'église, l'acquisition de divers équipements et matériels pour le fonctionnement des services et des écoles et les divers travaux concernant l'eau et l'assainissement en concordance avec l'étude actuellement menée.

Je ne cite pas les ressources d'investissement, nous en avons parlé tout à l'heure (l'emprunt, le FCTVA, les dotations, etc...). »

Monsieur MUGUAY :

« J'avais annoncé que le conseil municipal concernant le budget se tiendrait fin mars mais nous sommes dans l'attente des dotations, notamment des services fiscaux, que nous aurons fin mars, le conseil municipal ne pourra donc se dérouler que le 11 avril sachant que nous avons jusqu'au 15 avril pour voter le budget. »

Madame JAMMOT :

« En page 12, n'y a-t-il pas une inversion ? Nous n'avons pas compris le titre par rapport aux deux lignes qui suivent : « 2015 : plus d'exo pour les + 60 ans, les contribuables se sont retrouvés avec une TH à payer et 2016 : suppression du dispositif d'exo pour les contribuables qui sont de nouveau exonérés »

Madame MAZEIRAT :

« Les contribuables sont à nouveau imposés et on a une compensation qui devrait être meilleure en 2017. »

Madame JAMMOT :

« Il faut donc écrire retour du dispositif d'exo pour les contribuables. »

Monsieur LEJEUNE :

« Oui, c'est bien cela, c'est une erreur de rédaction. »

Madame JAMMOT :

« Sur la page 14, sur l'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges, vous avez listé un certain nombre de choses. Pour certains postes, on le sait, par exemple le recrutement d'un chargé de mission, c'est déjà passé en conseil municipal, l'impact est, à peu près, de 30 000 € par an. Pour comprendre le prévisionnel 2017, en termes de charges de personnel, il serait bien d'avoir l'impact d'un certain nombre de choses. D'autre part, la participation sur la mutuelle, c'est quelque chose de nouveau ou une suite ? »

Monsieur FILLOUX

« C'est une création. »

Monsieur LEJEUNE :

« Tout d'abord, je tiens à remercier les services et Monsieur FILLOUX car il y a eu une grande discussion avec les salariés, qui remonte à plus d'un an, sur la question des RTT. Au moment du passage aux 35 heures, un nombre de RTT un peu plus important avait été donné. Je salue l'effort consenti par le personnel aujourd'hui, qui accepte, de renoncer à 2 jours de RTT chacun par an. Cela permet d'avoir une petite compensation pour eux avec cette participation à la mutuelle et pour nous de faire des économies assez intéressantes. »

Madame MAZEIRAT :

« Et surtout d'avoir une continuité des services plus importante. »

Monsieur LEJEUNE :

« En gros, c'est en échange de deux jours de RTT. »

Madame JAMMOT :

« C'est pour comprendre l'impact de toutes ces mesures. »

Monsieur MUGUAY :

« Vous avez raison, il y a aussi le poste « Urbanisme », nous avons parlé au dernier conseil, dont la dépense est incluse dans les frais de personnel mais qui sera compensée par une recette de la part des collectivités qui adhèrent au Centre d'Instruction Mutualisé. »

Madame JAMMOT :

« Je suis d'accord mais il serait nécessaire d'avoir, au moins, une évaluation. Effectivement, face au recrutement d'un agent, on a des recettes attendues, recettes majorées en 2017. Il serait intéressant de connaître en fonction des dépenses et des recettes attendues le montant restant à la charge de la collectivité.

J'ai des remarques générales à formuler suite à cette présentation : tout d'abord, je m'associe aux remerciements qui ont été faits au personnel car, effectivement, nous avons un dossier très complet. Vous avez fait allusion, Madame MAZEIRAT, à des critiques vis-à-vis du personnel, je ne sais pas à quoi vous faisiez allusion mais, concernant ce dossier précis, aujourd'hui on dispose

d'un document très détaillé qui permet de replacer tout cela dans un environnement national et local que je trouve intéressant.

Sur le contexte international, vous l'avez brossé, nous ne ferons aucun commentaire, il y a tellement d'incertitudes entre les changements politiques et les aléas économiques qui peuvent arriver, personne ne sait où l'on va.

Sur le contexte financier national, ce à quoi nous sommes confrontés, ce sont les recettes que l'on a pour faire fonctionner la collectivité et, bien évidemment, elles sont dépendantes du contexte national. Ce contexte national est ce qu'il est : le taux de chômage est toujours très important (proche des 10 %), la dette publique représente 98 % du produit intérieur brut, elle a dépassé les deux mille milliards d'euros et c'est vrai qu'il suffirait d'une hausse des taux d'intérêt étant précisé que dans tout cela, on a quand même la chance que les taux d'intérêt soient bas (cela permet de financer notre dette à bon marché) et l'on pourrait vite se retrouver dans une situation intenable. Les dépenses publiques sont toujours élevées, elles représentent 56 % de la richesse nationale et c'est pratiquement 10 points de plus que la moyenne européenne, je crois qu'il faut le rappeler. D'ailleurs, l'Institut de l'Entreprise dit que l'on atteint un seuil d'alerte dans ce domaine.

Les prélèvements obligatoires se montent à 45 %, c'est le plus haut niveau aussi de l'Union européenne. La sécurité sociale, contrairement à ce que l'on dit, est équilibrée pour certaines branches mais pas pour la branche maladie qui est toujours en déficit de 2,6 milliards et le compte solidarité vieillesse aussi de près de 4 milliards. C'est vrai que la croissance étant faible, on peut, dans ce contexte, être confronté à une réduction des concours de l'Etat même si je conviens que quelques efforts ont été faits pour diminuer notre propre effort et soutenir l'investissement à travers différents fonds et la DETR, que vous avez cités, dont on a bénéficié.

C'est vrai que, dans le contexte actuel, il faut que l'on se prépare à une baisse pérenne des concours de l'Etat.

Sur la loi de finances 2017, il y a différentes mesures. Je regrette que la réforme de la DGF soit reportée à une autre législature parce qu'il me semble qu'elle est plus utile et urgente que le paiement à la source de l'impôt sur le revenu. Il y a un renforcement des dotations de péréquation et de certains fonds à l'investissement mais, j'ai eu l'occasion de le dire, cette succession d'appels à projets nous obligent à aller dans la précipitation présenter des dossiers pour des actions qui sont utiles mais qui, peut-être, nous privent, à certains moments, d'avoir une réflexion de fond et d'ensemble puisqu'il faut répondre vite.

Il y a un renforcement de certaines dotations, bien que, quand on regarde le compte administratif, il y en a une qui sont en baisse et on arrive à - 179 000 € et, avec certains concours qui s'ajoutent, à l'arrivée, on est à - 135 000 €.

En ce qui concerne le Département, à un moment donné, il est effectivement dit que le Conseil départemental n'a pas répondu favorablement à la demande qui a été faite sur les travaux de l'église. Il faut rappeler que la capacité d'autofinancement du Département était négative de + de 3 millions d'euros en 2014 avec beaucoup d'engagements non budgétés et des promesses d'aides de l'Etat. S'il y a des aides en hausse pour la DETR, on nous a, quand même, promis + de 4 millions d'euros pour notre département qui se sont soldés par 390 000 € et le fond BAYLET qui était promis à + d'un million d'euros se solde à 400 000 €. Tout cela explique sans doute que les travaux de l'église n'aient pas pu être budgétés mais je pense que nous aurons l'occasion de voir que l'on aura des dotations budgétaires très importantes pour des travaux qui nous tiennent à cœur, la cité scolaire et la caserne des pompiers.

Pour notre commune, la DGF a baissé, je l'ai dit, en un an de 172 000 € et, au final, avec la péréquation, on est à - 135 000 €. Si le FPIC a progressé pour notre commune, la com-com a quand même fait les frais d'un manque à gagner, en septembre, de 40 000 €. La revalorisation des bases fiscales, certes modeste, 0,40 %, est la plus faible enregistrée ces dernières années mais à

mettre en regard du taux d'inflation qui, lui, est quand même extrêmement bas : 0,20 %.

Il y a une baisse de l'impôt sur le revenu, tant mieux, après les ponctions de plus de 40 milliards d'euros qui ont été faites sur les classes moyennes.

Sur l'état des lieux des finances communales : vous l'avez dit, l'épargne brute, même si elle peut apparaître correcte, ce que l'on peut noter, c'est qu'elle est en baisse à peu près de 9 % alors que dans les communes, il a plutôt été remarqué une hausse de cette épargne brute à peu près de ce taux-là.

L'épargne nette, si elle a moins diminué que prévu, sera presque divisée par deux entre 2015 et 2016. Cela reste préoccupant.

Sur les dépenses de fonctionnement : vous avez souligné à un endroit qu'elles étaient liées à certaines dépenses. Je rappelle et je redis qu'une partie des dotations de solidarité rurale est là pour compenser les charges de ville centre. Je pense qu'il faudrait mettre en regard ce que l'on estime comme surcoût de ces équipements au regard de ce que l'on obtient sur cette partie de la DSR pour évaluer précisément ce que cela nous coûte en plus.

Les charges de personnel ont diminué. On en revient à la remarque que j'ai faite tout à l'heure, vous avez chiffré la baisse de la CNRACL mais ce qui serait intéressant c'est de donner le montant exact de l'impact précis du transfert des personnels à la piscine. Cela permet d'expliquer précisément la baisse sur ce poste-là. Nous vous donnons acte de la baisse des charges à caractère général qui est liée à diverses mesures qui ont été prises, notamment sur les contrats d'assurance.

Les recettes réelles de fonctionnement restent à un bon niveau par habitant grâce à la fiscalité.

Sur les orientations 2017, la baisse des recettes se poursuit, les charges stagnent voire augmentent sur le poste principal.

Je trouve dommage que l'on n'ait pas une petite étude sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, cela permettrait de voir le coût de remplacement d'un personnel sachant qu'en général, ce coût n'est pas le même car on sait bien que lorsque l'on est en fin de carrière, les coûts sont supérieurs à ceux d'un salarié que l'on embauche. Il peut y avoir, sur les deux ou trois ans qui viennent, des effets intéressants budgétairement à expliquer. Je trouverais donc intéressant que cela puisse être fait.

Vous avez parlé des dépenses du millénaire, les événements ont été présentés à divers endroits, je trouve dommage que l'on n'ait pas eu une présentation au Conseil car nous sommes les premiers intéressés en tant que citoyens.

Sur l'investissement, un certain nombre de ceux qui sont listés sont indispensables. Pour nous, d'autres auront à démontrer leur valeur ajoutée, je pense à la redynamisation du centre-ville car là, même si l'on va bénéficier d'aides, on a un investissement en termes de personnel et il y a un panel d'actions énumérées sur lesquelles il faudra démontrer la valeur ajoutée. Sur l'étude « Mobilité douce Eco-quartier » pourquoi pas, mais c'est dommage aussi que ce dossier ne soit pas étudié à l'échelle de la commune car, finalement, les problèmes qui se posent dans ce quartier, sont également des problèmes qui peuvent se poser dans d'autres quartiers, même si je comprends bien que c'est un dossier qui bénéficie aussi de fonds publics.

Peut-être serait-il intéressant de se projeter au niveau de la grande Communauté de Communes pour voir quels bénéfices on peut, ou pas, en tirer. Vous avez parlé de dotations qui seraient revalorisées, cela pourrait être intéressant de voir si on a, éventuellement, des pistes de mutualisation à partir de la grande Com-com, cela pourrait permettre d'affiner le provisionnel 2017 et 2018. »

Monsieur DUMIGNARD :

« A l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, je souhaite une nouvelle fois dénoncer les conditions dans lesquelles notre collectivité, comme l'ensemble des communes du pays, se trouve pour construire un budget qui

corresponde aux besoins et aux aspirations de la population. Les baisses de nos recettes et en particulier de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 3 ans, avec une nouvelle ponction de 2,6 milliards d'€ sur la loi de finances 2017 met fortement en cause l'autonomie de gestion des collectivités locales pourtant garantie par la Constitution. Je rappelle également que cette dotation n'est pas un cadeau ou une faveur, mais que c'est la compensation, normalement à l'Euro près, des charges transférées par l'Etat aux communes. On mesure bien l'injustice de ces ponctions qui ont pour but de financer les déficits générés par les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs. Par ailleurs, quand on entend un candidat à l'élection présidentielle proposer l'exonération de 80 % des redevables à la taxe d'habitation, notre inquiétude pour l'avenir ne peut que se renforcer car on voit bien ce qu'il advient des compensations et cela conduirait inévitablement à une mise sous tutelle des communes. C'est vrai qu'il est toujours plus facile de baisser les recettes des autres plutôt que les siennes et que la tentation d'un certain nombre de candidats à financer leurs mesures sur le dos des collectivités est impressionnante. Une réforme de la taxe d'habitation, impôt le plus injuste qu'il soit, est indispensable mais avec une garantie de l'autonomie des recettes des communes.

Pour faire bonne mesure, on va également nous dire comment dépenser le peu qu'il nous reste à l'exemple des trop nombreux « appels à projet », mais aussi en termes d'emplois et de service à la population puisqu'un candidat propose de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires et un autre 500 000. Lorsque l'on connaît les besoins avec la pénurie d'emplois dans l'éducation nationale, dans les hôpitaux, dans la police, dans les services de première nécessité..., c'est bien l'emploi des collectivités territoriales qui est visé. Alors, il faut qu'ils nous disent et qu'ils disent aux électeurs quels postes et quels services à la population il faut supprimer : des postes d'agents de services dans les écoles, au service voirie, propreté, espaces verts, à l'accueil de la population pour les différents actes administratifs de la vie quotidienne, au soutien de la vie associative...etc.

Voilà, c'est dans ce contexte, avec l'incertitude du lendemain, que nous devons construire un budget conforme aux engagements pris devant la population lors du renouvellement municipal de 2014. Les orientations budgétaires proposées ce soir vont dans ce sens avec une maîtrise des finances sans augmentation des impôts, en ce qui concerne la part communale, et ceci depuis 2008, avec une dette contenue et un niveau d'investissement qui reste conséquent pour contribuer à l'activité des entreprises et ainsi de préserver l'emploi tout en répondant, en fonction de nos moyens, aux besoins et aux aspirations de nos concitoyens. Au sujet de l'investissement, simplement un chiffre donné au niveau national : le fonds de compensation de la TVA diminue de 9 % en 2016, cela correspond à une baisse des investissements du bloc communal de 25 %. C'est donc 25 % de travaux en moins pour les entreprises et donc pour garantir l'emploi. »

Monsieur LEJEUNE :

« Je voudrais mettre en avant le travail de forme des services pour le DOB mais aussi le travail de fond réalisé par les services et la municipalité en général. Ce DOB est un document qui prouve la bonne gestion et la bonne santé relative de notre commune dans le contexte actuel, même si, et je suis d'accord, il y a des points de vigilance assez importants, notamment la baisse de l'épargne nette qui est la conséquence directe de la baisse des dotations de fonctionnement que nous arrivons à relativiser encore en faisant des efforts. Si d'autres collectivités ont fait le choix de lever l'impôt et voient leur épargne nette remonter, cela n'a pas été le nôtre. Permettez simplement que je renvoie un peu la balle concernant le département, puisque vous citez, Madame JAMMOT, le département tout à l'heure, quand on augmente l'impôt de 3,9 millions sur le département et que l'on affiche ensuite un excédent de

gestion de 4,5 millions, on voit qu'il y a peut-être disproportion entre l'effort demandé aux contribuables et la réalité de la situation économique.

Je voudrais relativiser aussi le désengagement de l'Etat. Je fais partie de ceux qui dénoncent les baisses de dotations de fonctionnement puisque je considère que c'est une manière d'étrangler à petits feux les collectivités, j'ai su le dire tout au long de ce quinquennat. Cependant, je relativise le désengagement de l'Etat sur les territoires. Par exemple, nous l'avons vu dans le DOB, entre 2015 et 2016, les baisses de dotations de fonctionnement avec les mécanismes de compensation sont aux alentours de 135 000 €, dont acte. C'est notre effort au redressement. Cependant, le Maire le disait, la DETR a été multipliée par 2 en 3 ans sur le département, passant d'un peu plus de 6 millions d'euros il y a quelques années à 12 millions d'euros aujourd'hui. Les dotations d'investissement ont augmenté d'à peu près 90 000 € entre 2015 et 2016 pour la commune de La Souterraine. Des contractualisations, là je suis d'accord, souvent faites, malheureusement, dans l'urgence, mais c'est le lot de toutes les collectivités, nous permettent aujourd'hui de faire rentrer de l'argent pour la commune en investissant. C'est le cas et je remercie Martine ESCURE pour son investissement dans le dossier TEPCV qui a permis de rapporter une avance de 200 000 €. Vous voyez que, rien que pour 2016, moins 135 000 € en fonctionnement mais, pour ce qui concerne l'investissement, nous sommes à 290 000 € de plus. Cela permet de relativiser même si, malheureusement, ces baisses de fonctionnement nous contraignent sur l'épargne et rendent un peu l'avenir incertain. Pour 2017, on attend une aide de l'Etat sur des dossiers importants (l'AMI Centre bourg, c'est 90 000 € sur trois ans, le contrat de ruralité, même s'il n'est pas encore ventilé, on sait que c'est 510 000 € sur l'ensemble de la communauté de communes). Nous avons réussi à maintenir un investissement tout en poursuivant notre effort de désendettement local puisque, et j'en suis très heureux, cette année dans les prévisions, nous rembourserons 798 000 € de capital et nous emprunterons 700 000 €. Nous serons, à la fin de l'année, désendettés d'à peu près 100 000 € si tout se passe bien. Je tenais à saluer cela même si je suis inquiet quant à la baisse que l'on nous annonce pérenne des dotations d'Etat sur le fonctionnement et qui, aujourd'hui, sont tenables pour nous encore, mais qui risquent de devenir très compliquées, notamment, si elles venaient à s'accélérer. »

Monsieur MUGUAY :

« Je suis fier d'être le Maire d'une collectivité qui n'a pas augmenté ses impôts depuis 8 ans. C'est important pour le contribuable bien que cela ne soit pas toujours ressenti par celui-ci du fait de l'augmentation des taux autres que ceux de la commune. Nous essayons malgré les difficultés, malgré les baisses, de maintenir le service que nous offrons à la population, et notamment, même si cela nous coûte mais c'est une volonté, à la vie associative qui est très importante sur notre collectivité. Dans le montage des dossiers financiers, il faut continuer à faire en sorte que nous puissions trouver le meilleur subventionnement de tous nos investissements. Il restera toujours à notre charge un taux de 20 % puisque l'on ne peut pas aller au-delà de 80 % de subventions, mais, lorsque l'on peut approcher ce taux de 80 %, pour nous, c'est tout à fait essentiel. Cela nous permet de poursuivre les investissements sur la collectivité et permet de fournir du travail à nos entreprises. Nous avons aussi, surtout ces deux dernières années, profité de taux d'emprunt intéressants. Madame MAZEIRAT vous l'a dit tout à l'heure, le dernier emprunt que nous avons fait est au taux de 0,88 %. Tout comme Monsieur LEJEUNE, je suis très satisfait de notre politique sur l'endettement que nous poursuivrons. Nous sommes à un taux d'endettement de 5,5 %, taux très satisfaisant. Nous souhaitons, bien sûr, que les collectivités ne soient pas, à nouveau, pénalisées par des décisions qui iraient à l'encontre de la vie des collectivités, nous aurons des choix à faire, éventuellement, on peut toujours augmenter la fiscalité pour pouvoir retrouver un équilibre financier qui soit plus satisfaisant

mais ce choix, il nous appartiendra de le faire ou pas et il nous appartiendra de faire des choix dans les services que nous apporterons à l'ensemble de la population. »

Madame JAMMOT :

« Vous avez souligné, à juste titre, l'attachement aux entreprises locales. Si l'on se réjouit de futurs travaux confiés aux entreprises locales, par contre, nous sommes étonnés, par rapport au bulletin municipal nouvelle formule qui est sorti, qu'il ne soit pas édité par l'imprimerie locale qui, finalement, est la seule du département. Cela a surpris un certain nombre de personnes et j'aimerais que vous nous donniez des explications. »

Monsieur MUGUAY :

« J'ai répondu à l'intéressé, je lui ai fait connaître que c'était une erreur s'il n'avait pas été consulté et que, systématiquement, il serait consulté pour toutes les impressions. Il n'avait pas répondu à l'une de nos demandes et c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas été consulté pour l'impression du bulletin. Sachez que, pour le prochain bulletin municipal, il sera consulté. »

2. Indemnité de fonctions des élus - augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (Madame MAZEIRAT)

Considérant que, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) entérinée par le décret du 26 janvier 2017 ;
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017 ;

Il convient désormais de faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et non l'indice 1015.

Aussi, la délibération du 15 avril 2014 est ainsi modifiée (voir tableau en annexe) :

- Maire : 55 % du taux de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15 % (chef-lieu de canton) ;
- Les 8 Adjoints : 22 % du taux de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 15 % (chef-lieu de canton).

Toutefois pour permettre l'indemnisation de 2 conseillers municipaux délégués à hauteur de 200 € (225 € brut), il est proposé de prélever sur :

- L'indemnité allouée au Maire, la somme de 106 € par mois ;
- L'indemnité allouée à chaque adjoint la somme de 43 € par mois.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

3. Vacance - Election d'un conseiller communautaire (Monsieur MUGUAY)

A la suite de la démission de Monsieur LYRAUD du conseil communautaire de la Communauté de Communes, il convient, en vertu de l'article L 5211.6.2 et notamment le b du 1^o, de procéder à de nouvelles élections.

Dans ce cas, le conseiller concerné est élu par le conseil municipal parmi ses membres.

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Monsieur LAVAUD propose sa candidature pour remplacer Monsieur LYRAUD.

Madame JAMMOT :

« Je vous remercie de cette décision qui va dans le sens de l'équité car les textes sont tellement compliqués à interpréter que selon l'interprétation que l'on en fait, on peut conclure à des choses différentes et se poser beaucoup de questions. Je ne vais pas revenir sur toute l'argumentation juridique que l'on a eue avec Madame DELAIDE sur tous les détails, ce qui aurait pu aboutir à une représentation moins importante qui était finalement en décalage total avec le résultat de 2014. »

Monsieur MUGUAY :

« Vous voyez que nous faisons preuve d'une certaine compréhension. »

Madame JAMMOT :

« Absolument ! »

Monsieur DUMIGNARD :

« Je voudrais simplement remercier Gilles BEAUQUESNE qui était conseiller communautaire et, compte tenu des modifications qu'il y a eu à deux reprises, n'a pas fait acte de candidature pour préserver ce que l'on pourrait appeler un équilibre qui n'en est pas un en vérité, la proportionnelle telle que la loi la définit. »

Monsieur MUGUAY :

« Je m'associe aux remerciements que vient d'adresser Monsieur DUMIGNARD à Monsieur BEAUQUESNE. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal. Monsieur LAVAUD est donc élu conseiller communautaire.

4. Autorisation de signer la convention pour le groupement d'achat de véhicules électriques (Madame ESCURE)

Madame ESCURE :

« Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation d'énergie fossile, d'améliorer la qualité de l'air et d'engager le territoire national dans une économie post-pétrole, la France a mis l'accent sur le développement des transports propres et de la mobilité bas carbone. Cette volonté se traduit notamment par le vote de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte le 17 août 2015. »

La commune a été retenue dans le cadre du programme TEPCV.

Elle envisage l'acquisition d'un véhicule électrique, type véhicule de tourisme.

Le SDEC a constitué un groupement de commandes, en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23/07/2015 et du Décret du 25/03/ 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDEC pour « la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires, et deux-roues électriques ».

Madame ESCURE :

« Dans ce programme TEPCV, au-delà des acquisitions de véhicules électriques, il y a aussi les mobilités douces et Madame JAMMOT, je réponds à votre remarque de tout à l'heure, la mobilité douce concerne toute la ville et pas uniquement un quartier. »

Monsieur LYRAUD :

« J'ai du mal à comprendre : on parle d'acquisition d'un véhicule électrique dans la première phrase et ensuite d'autoriser le Maire pour la fourniture de véhicules électriques. Pouvez-vous me préciser ce point ? »

Monsieur LEJEUNE :

« La commune achète un véhicule électrique mais on adhère au groupement de commandes qui, lui, en achète plusieurs. »

Monsieur LYRAUD :

« C'est la formulation que j'ai eu du mal à comprendre. Quelle sera la taille de notre parc alors ? »

Monsieur MUGUAY :

« Cela nous fera un deuxième véhicule électrique sur La Souterraine puisque nous en avons déjà un. »

Monsieur LYRAUD :

« Peut-on avoir des précisions sur le volume de véhicules ? »

Monsieur MUGUAY :

« Je n'ai pas en tête le nombre de véhicules que nous avons mais on vous le donnera lors de la Commission des Finances. Madame ESCURE vous a également parlé d'une borne électrique, le choix de la société a été fait il y a quelques jours par le SDEC qui va fournir ces bornes électriques et, dans l'aménagement de la place Emile Parrain, il y aura l'installation d'une borne électrique. Ce sera la première sur La Souterraine. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

5. Plan de financement Appel à Projet « Revitalisation centre bourg Massif Central » (Monsieur LEJEUNE)

La commune a candidaté à l'appel à projet revitalisation centre bourg Massif Central.

Cet appel à projet finance de l'ingénierie (délibération du 15/11/2016), dans ce cadre la commune va recruter un chargé de missions (délibération du 20/12/2016).

Après instruction des services de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la subvention FNADT s'élèverait à 50 %.

Le plan de financement s'établit pour 3 ans de la façon suivante :

Dépenses		Recettes		
Frais de personnel	128 330 €	Subvention FNADT	50%	90 573 €
Frais de missions	6 700 €			
Prestations externes, communication	16 116 €			
Prestations externes études	30 000 €			
		Autofinancement	50%	90 573 €
Total	181 146 €			181 146 €

Monsieur LEJEUNE :

« Il y avait deux autres types d'actions qui devaient être menées assez rapidement dans le cadre de la revitalisation centre bourg, la première était l'habillage des vitrines et la seconde était l'aide à l'installation de commerces éphémères. Pour ces deux projets, il semblerait que ce soit le contrat de ruralité qui les finance à hauteur de la moitié.

D'autre part, suite au Conseil municipal du 20 décembre, nous avons lancé le recrutement du ou de la chargé(e) de mission. Une fois qu'il (ou elle) sera recruté(e), je vous ferai la proposition, comme nous en avons l'obligation, de mettre en place un comité de pilotage qui sera, en fait, constitué des chambres consulaires, des associations partenaires, du (ou de la) chargé(e) de mission, de l'Etat et de la commission que j'ai l'honneur de présider et qui servira peut-être enfin à quelque chose. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

6. Adhésion à la Fédération Française des Villages Etapes (Monsieur FILLoux)

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la Fédération Française des Villages Etapes pour l'année 2017 et d'autoriser le Maire à signer le contrat de sous-licence de marque.

L'adhésion pour l'année 2017 s'élève à 7 329,96 € qui se décomposent de 6 330,42 € pour les frais de fonctionnement (5 553 hab x 1,14 €) et 999,54 € pour la cotisation communication (5 553 hab. x 0,18 €).

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

7. Subvention au profit de la cité scolaire pour un voyage des arts appliqués
(Madame CLEMENT)

La cité scolaire sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage de deux classes du lycée, soit 48 élèves (classe de mise à niveau et classe de BTS Design) et ce pour visiter plusieurs lieux de grande importance dans l'art d'aujourd'hui, la triennale du design de Milan et la biennale internationale d'art de Venise. Ce voyage est organisé du 15 au 19 mai prochains.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention de 15 € par élève soit 720 €.

Les crédits seront inscrits au Budget 2017.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

8. Création de la commission de Délégation de Service Public
(Monsieur MUGUAY)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et L. 1411-5,

Considérant qu'après décision sur le principe de la Délégation d'un Service Public, les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée, lorsqu'il s'agit d'une Commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public ou son Représentant, Président, et par cinq membres de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015, il convient de procéder à l'élection de cinq nouveaux délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal à la Commission de Délégation de Service Public,

Vu les listes présentées par les Conseillers Municipaux,

DESIGNE PAR UN VOTE AU SCRUTIN SECRET:

- MM AUDOUSSSET, DUMIGNARD, MARTIN, MAZEIRAT et JOFFRE, délégués titulaires

- MM ESCURE, MOUTAUD, LEJEUNE, LUGUET et GAUDIN, délégués suppléants.

9. Contrat de maintenance des installations fixes de protection contre l'incendie (Madame MAZEIRAT)

Lors de la séance du 20 décembre 2016, le Conseil municipal a accepté de conclure des contrats de maintenance pour les systèmes de désenfumage naturel de plusieurs Etablissements qui reçoivent du public (Maison des

associations, Maison de l'Emploi et école Tristan l'Hermite, gymnase de la Parondelle).

Afin de répondre aux obligations légales, il faut également confier la maintenance des installations fixes de protection contre l'incendie à un organisme dûment habilité.

Plusieurs sociétés ont été consultées et la société DESAUTEL de Lyon (69) a fait la meilleure offre, à savoir 1 243,13 € HT pour 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un contrat pour la maintenance des installations fixes de protection contre l'incendie avec la société DESAUTEL :

	Coût annuel HT
Maison des associations	365,63 €
Maison de l'Emploi	341,25 €
Ecole Tristan l'Hermite	260,00 €
Gymnase la Parondelle	276,25 €

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

10. Acquisition de l'emprise des lagunes à Bussière Madeleine

(Monsieur DUMIGNARD)

Le terrain sur lequel les lagunes de Bussière Madeleine sont implantées n'a jamais été acheté par la Commune et est toujours la propriété du GFA des Taillades dont Monsieur Jean DUMAS, demeurant au Mazaudeix est gérant.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil municipal :

- d'acheter la parcelle AL 238 d'une surface de 2 215 m² au prix de l'estimation des domaines, soit 200 € ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir pour cette régularisation (document d'arpentage et acte notarié).

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

11. Vente d'un terrain situé à la Petite Prade - SAFER (Monsieur MUGUAY)

La commune possède un terrain de 63 650 m² à vocation agricole situé à la Petite Prade.

Il est actuellement mis à disposition de Monsieur AUCLAIR via un commodat.

La commune n'ayant pas l'utilité de ce terrain, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la cession des parcelles ZH 70, 72 et 82 pour une surface totale de 63 650 m² ;
- la cession se fera au montant de l'estimation des domaines soit 17 000 € ;
- de le vendre à la SAFER qui en fera la publicité auprès des agriculteurs ;
- d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la vente.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

12. Motion « Urgence Gaz » (Monsieur MUGUAY)

Considérant

- Que le projet de réorganisation des activités d'intervention « Urgence gaz » élaboré par la direction GrDF ne prévoit plus qu'une seule zone d'Urgence gaz pour la Creuse au lieu de 2 actuellement, cette unique zone étant élargie au sud de l'Indre ;

-
- Que le contrat de service public signé entre GrDF et l'Etat ne serait plus respecté sur le département de la Creuse ;
 - Que ne seraient pas prises en compte les préconisations du rapport du Colonel Fleury, rapport commandé par le Ministère de l'Intérieur en 2008 suite à de graves accidents et stipulant qu' »il s'avère indispensable de réduire les délais d'acheminement des services d'urgence de GDF sur les lieux d'intervention... » et ses obligations en termes de sécurité « l'organisation de l'opérateur doit tenir compte de la nécessaire proximité des moyens indispensables d'urgence. L'opérateur doit intervenir directement et indirectement dans la zone considérée dans les délais les plus brefs pour prendre les premières mesures de sécurité destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens » ;
 - Que cette décision irait à l'encontre des politiques d'aménagement du territoire impulsées par les collectivités locales, départementales, régionale et l'Etat, dont la priorité est au maintien et au développement des services aux populations ;
 - Qu'encore une fois, ce serait une diminution des emplois sur ce département.

Le Conseil municipal de La Souterraine, réuni le 7 mars 2017 :

- Demande l'arrêt de toute réorganisation allant dans le sens d'une dégradation de la qualité de service et de la sécurité des biens et des personnes ;
- Demande que les territoires et leurs élus soient associés à une vaste réflexion sur l'organisation du service de GrDF.

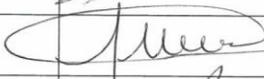
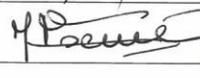
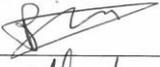
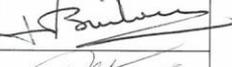
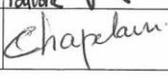
Décision : Le Conseil municipal vote cette motion à l'unanimité.

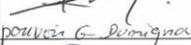
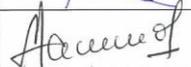
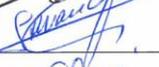
Monsieur MUGUAY reprend la parole pour lever la séance à 21 heures.

Table des délibérations de la séance

2017-012	Débat d'Orientations Budgétaires
2017-013B	Indemnité de fonctions des élus - augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique
2017-014	Vacance - Election d'un conseiller communautaire
2017-015	Autorisation de signer la convention pour le groupement d'achat de véhicules électriques
2017-016	Plan de financement Appel à Projet « Revitalisation centre bourg Massif Central »
2017-017	Adhésion à la Fédération Française des Villages Etapes
2017-018B	Subvention au profit de la cité scolaire pour un voyage des arts appliqués
2017-019	Création de la commission de Délégation de Service Public
2017-020	Contrat de maintenance des installations fixes de protection contre l'incendie
2017-021	Acquisition de l'emprise des lagunes à Bussière Madeleine
2017-022	Vente d'un terrain situé à la Petite Prade - SAFER
2017-023	Motion « Urgence Gaz »

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 / 03 / 2017

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Jean-François	MUGUAY	
2	A	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
3	A	Madame	Isabelle	MAZEIRAT	
4	A	Monsieur	Guy	DUMIGNARD	
5	A	Madame	Martine	ESQUIRE	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
8	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
9	A	Madame	Sophie	CLEMENT	
10	CM	Monsieur	Gilles	BEAUQUESNE	
11	CM	Madame	Karine	NADAUD	
12	CM	Madame	Estelle	FURET	
13	CM	Monsieur	William	MATHOU	
14	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
15	CM	Monsieur	Philippe	RICHERT	
16	CM	Madame	Jeanne-Marie	PRADEAU	
17	CM	Monsieur	Frédéric	ALONZO	
18	CM	Madame	Chantal	CHAPELAIN	

19	CM	Monsieur	Aurélien	FADERNE	
20	CM	Mademoiselle	Claire	GOULOUZELLE	
21	CM	Monsieur	Julien	DELANNE	
22	CM	Madame	Patricia	MOUTAUD	 pour M. G. Duong
23	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
24	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
25	CM	Monsieur	Pascal	LYRAUD	
26	CM	Madame	Catherine	DAGNAUD	
27	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
28	CM	Mademoiselle	Lise	GAUDIN	
29	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	

Annexe au point 1 : Délibération n° 012/2017 : Débat d'Orientations Budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017
RAPPORT AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

La situation internationale et la zone euro
Le contexte financier national 2016
La loi de finances 2017

ANALYSE RETROSPECTIVES

Les ressources en provenance de l'ETAT
Le FCTVA
La DGF, la DNP et le FPIC

L'état des lieux des finances communales
Les indicateurs de gestion financière 2012-2016
La Dette
La fiscalité locale
Les droits de mutations
Les résultats des Comptes Administratifs 2016

ORIENTATIONS POUR 2017

Fonctionnement
Prospectives 2016-2018 des produits de fonctionnement
Prospectives 2016-2018 des charges de fonctionnement

Investissement
Les projets
Les ressources



Vu pour être
annexé à la délibération
n° 012 en date du 07/03/2017
La SOUTERRAINE le 09/03/2017
le Maire,
JF RUEVAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20170307-2017-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2017
Publication : 10/03/2017

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sostranienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

LES ELEMENTS DE
CONTEXTE

La situation internationale et la zone euro

Source : INSEE décembre 2016

A l'été 2016, malgré des signes d'amélioration, les économies émergentes ont encore peiné : l'économie russe ne recule plus, mais la récession brésilienne s'est accentuée et la Chine affiche un nouveau ralentissement. En revanche, la croissance s'est légèrement affermie dans les économies développées. Elle a retrouvé du tonus aux États-Unis, a de nouveau augmenté au Japon et a résisté au choc du référendum décidant du Brexit au Royaume-Uni. Le produit intérieur brut de la zone euro a continué de progresser modérément (+0,3 %), ralentissant un peu en Allemagne et en Espagne, mais retrouvant des couleurs en Italie. L'activité a, comme prévu, légèrement rebondi en France (+0,2 %) après un premier trimestre dynamique et un trou d'air au printemps.

Malgré des incertitudes politiques qui ne se dissipent pas, le climat des affaires s'améliore depuis l'été dans les pays émergents comme dans les économies développées. C'est de bon augure pour une reprise du commerce mondial en 2017, alors qu'en 2016 sa hausse serait la plus faible depuis 2009. Fin 2016 et au premier semestre 2017, la croissance conserverait son élan aux États-Unis, portée par une demande interne revigorée malgré un regain d'inflation. Au Royaume-Uni en revanche, l'activité s'infléchirait nettement après le sursis de l'été, parce que l'investissement des entreprises et la consommation des ménages pâtiraient des premiers effets du vote décidant du Brexit.

Dans la zone euro, les prix accéléreraient aussi, du fait des produits pétroliers, mais l'inflation resterait contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner. En outre, l'investissement résidentiel croît désormais en France et en Italie où il constituait un frein jusqu'en 2015 ; il continuerait de stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin, l'investissement productif retrouverait de l'élan, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer et les taux d'intérêt demeurant très bas.

En France, le climat des affaires confirme ces tendances de la demande interne : il se maintient un peu au-dessus de sa moyenne de long terme dans les services et l'industrie, et s'améliore nettement dans le bâtiment. En outre, les exportations accéléreraient début 2017, à la fois pour répondre à la demande des partenaires de la zone euro et du fait de livraisons aéronautiques à nouveau dynamiques. Ainsi, le commerce extérieur cesserait de peser sur la croissance française au premier semestre 2017, après avoir ôté 0,7 point en 2016.

La demande interne tirerait la croissance du PIB qui s'élèverait un peu fin 2016, à +0,4 %, puis resterait quasiment à ce niveau au premier semestre 2017 : +0,3 % au premier et +0,4 % au deuxième trimestre. Après deux années de croissance modérée (+1,2 % en 2015 et 2016), l'acquis de croissance annuelle pour 2017 s'élèverait à +1,0 % à mi-année, comme un an plus tôt.

L'emploi marchand continuerait de progresser solidement d'ici mi-2017, encore soutenu par les dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre en France 9,8 % mi-2017, contre 10,0 % à l'été 2016.

Divers aléas sont associés à ce scénario. Tout d'abord, les résultats des différentes échéances électorales en Europe et outre-Atlantique semblent plus raviver que dissiper les incertitudes politiques. Pour autant, à ce stade, ces incertitudes n'ont pas entamé la confiance des entrepreneurs et des ménages dans la situation économique. Si leur confiance s'affaiblissait, leurs investissements seraient plus faibles que prévu. Par ailleurs, les ménages européens ont accru leur propension à épargner depuis fin 2015 et le scénario retenu suppose qu'ils ne l'augmenteraient pas davantage. Qu'ils accroissent de nouveau leur taux d'épargne ou qu'ils se mettent à consommer plus vite et le scénario diffèrera.

Le contexte financier national 2016 :

Source : Extrait du rapport 2016 de l'Observatoire des Finances Locales

Au 1er janvier 2015, le secteur communal rassemble 36 658 communes regroupées en 2 133 EPCI à fiscalité propre et 70 communes isolées (dont 42 ont intégré le Grand Paris au 1/01/2017).

En 2016, selon les budgets primitifs, les ressources des collectivités locales devraient progresser de manière moins forte qu'en 2015. Tout d'abord, selon les données fiscales disponibles, la hausse des recettes de CVAE ne sera que de + 1,4 %, après + 4,5 % ; par ailleurs, dans le bloc communal, la progression des bases des taxes « ménages » et de la CFE sera moins forte qu'en 2015. L'année sera à nouveau marquée par une réduction des concours de l'État au titre de la contribution au redressement des finances publiques ; la DGF diminuera ainsi de 3,4 Md€. Malgré la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+ 0,6 % au 1er juillet) et les premiers effets des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), les budgets primitifs des collectivités prévoient globalement une croissance à nouveau limitée des dépenses de personnel. Les achats et charges externes devraient également progresser lentement. Toujours selon les budgets primitifs, le taux d'épargne brute devrait rester globalement stable, avec cependant des différences selon le niveau de collectivités. Les dépenses d'investissement devraient augmenter légèrement, sauf pour les départements. Le soutien de l'État à l'investissement public local a été encore accru en 2016 grâce à la mobilisation de crédits supplémentaires de 1 Md€ en faveur des communes et des intercommunalités : le montant exceptionnel de 816 M€ (+ 200 M€) de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été reconduit et une dotation de soutien à l'investissement local a été créée (800 M€). Dernier volet de ce soutien à l'investissement, l'élargissement des dépenses éligibles au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), dont les ressources sont en progression de 85 M€ pour s'élever à plus de 6 Md€.

Bloc communal : probable reprise de l'investissement, conformément au cycle électoral

Selon les budgets primitifs des communes, disponibles pour la moitié d'entre elles, les dépenses de fonctionnement devraient à nouveau progresser de façon limitée, avec notamment un effort pour stabiliser les dépenses d'achats et charges externes. Du côté des recettes, la contribution du secteur communal au redressement des finances publiques se montera à 1,45 Md€ pour les communes et à 621 M€ pour les groupements à fiscalité propre. La péréquation au sein du bloc communal sera renforcée : les composantes péréquatrices de la DGF des communes progresseront (avec une hausse de + 180 M€ pour la DSU et de + 117 M€ pour la DSR) et les fonds de péréquation continueront à monter en puissance (+ 20 M€ pour le FSRI et + 220 M€ pour le FPIC). Les impôts locaux devraient progresser de façon plus limitée qu'en 2015. Les budgets primitifs des communes prévoient une reprise des dépenses d'investissement, après deux années de baisse, ce qui correspondrait aux effets habituels du cycle électoral.

La loi de finances 2017 :

- L'objectif de réduction du déficit pour 2017

Contribution à l'effort national des collectivités locales		
2015	2016	2017
3,8 % du PIB	3,3 % du PIB	2,7 % du PIB
3,67 Md€	3,7 Md€	2,4 Md€ (dont 1,035 pour le bloc communal)

Ainsi, conformément à l'annonce du Président de la République au 99^{ème} Congrès en réponse à la demande de l'AMF sur l'allègement de la baisse des dotations, la contribution au déficit de l'Etat est ainsi divisée par deux en 2017 pour le bloc communal.

Répartition de l'effort entre EPCL et communes

La répartition de l'effort au sein du bloc communal (1,035 Md€ en 2017) est inchangée. Ainsi, selon le PLF, l'effort est réparti en 2017 selon la même clé que celle appliquée depuis 2014 :

- 70 % pour les communes, soit une contribution de 725 M€,
- 30 % pour les EPCL, soit une contribution de 310,5 M€.

- La confirmation du report de la réforme d'ensemble de la Dotation Globale de Fonctionnement et son inscription dans un texte spécifique.

- Le montant de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est de 1 milliard € (+ 3,2 millions pour la Creuse en 2017 par rapport 2016)
- Les mesures de soutien à l'investissement local (FSIL) :
Il est à nouveau renforcé et s'élève à 1,2 milliards €
L'enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux s'élève à 600 millions € en 2017. Elle est à destination des communes de moins de 50 000 hab. et de leurs EPCI de rattachement
 - 216 millions pour financer les contrats de ruralité
 - 384 millions pour abonder la DETR
- Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles.
- La Dotation de Solidarité Rurale ne devrait pas être modifiée en 2017. Un consensus s'est formé pour considérer que la réforme de la DSR ne doit pas être déconnectée de la réforme de la DGF forfaitaire et que les deux volets interviennent en même temps.
- Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est maintenu à 1 milliard d'euros en 2017.
- Fiscalité :
La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances. Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement.
Le taux retenu est de 0.4 % en 2017.
A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Evolution variation nominale (%)						
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2.00	1.80	1.80	0.90	0.90	1.00	0.40

- Les autres mesures de la loi de finances 2017 :
 - Prorogation du dispositif de soutien aux jeunes entreprises innovantes (JEI)
 - Suppression de la taxe sur les boues d'épuration
 - TASCOM : institution d'un acompte pour le paiement de la majoration
 - Impôt sur le revenu : Mise en place du prélèvement à la source au 1er janvier 2018
 - Indemnités des élus : Le PLF 2017 prévoit de supprimer le régime de retenue à la source qui existe depuis 1992 et de rendre les indemnités de fonction imposables comme les indemnités parlementaires, suivant les règles applicables aux traitements et salaires, donc uniquement par le biais de l'IR.
 - Baisse de l'impôt sur le revenu (IR) des ménages aux revenus moyens et modestes

ANALYSE RETROSPECTIVES
Commune de la Souterraine

Les ressources en provenance de l'ETAT

1 - Le Fonds de Compensation de la T.V.A.

Il s'agit d'une restitution partielle de la TVA payée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement. Pour son calcul, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) effectuées en année N-1.

Il est à noter que certains travaux concernent des services qui sont assujettis à la TVA (Maison de l'Emploi et de la Formation, camping, etc...) et dont la récupération ne se fait pas via le FCTVA mais de façon non budgétaire et sur le même exercice.

Ci-dessous un récapitulatif de ses versements.

FCTVA	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prévisionnel 2016	BP prévisionnel 2017
MONTANT en milliers d'€	138	250	156	342	129	180

Remboursement sur le fonctionnement

La loi de finances pour 2016 sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et de la voirie.

2 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Tableau de progression de la DGF – dotation forfaitaire

EXERCICES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prévisionnel 2016
MONTANT en milliers d'€	958	949	897	744	572

Tableau de progression de la Dotation de Solidarité Rurale

EXERCICES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prév. 2016
MONTANT en milliers d'€	265	280	299	315	319

Tableau de progression de la Dotation nationale de péréquation

EXERCICES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prév. 2016
MONTANT en milliers d'€	3	54	65	78	71

Tableau de progression du FPIC

EXERCICES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prév. 2016
MONTANT en milliers d'€		36	57	71	86

Contribution FPIC

EXERCICES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prév. 2016
MONTANT en milliers d'€			2	15	41

Contribution de la Commune de la Souterraine pour le redressement des comptes publics

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA prév. 2016	Total cumulé 2014/2016
MONTANT en milliers d'€	52	131	135	319

A ce jour, les éléments constitutifs de la DGF ne sont pas notifiés pour 2017.

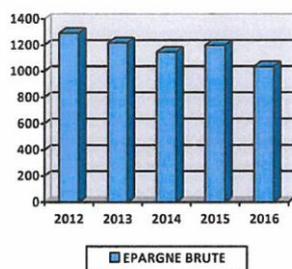
L'état des lieux des finances communales

Le budget primitif 2017 sera élaboré en tenant compte des chiffres arrêtés du compte administratif 2016.

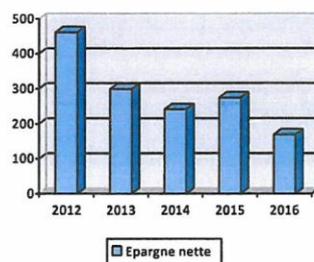
1 - Les indicateurs de gestion financière 2012-2016

Ce tableau traduit l'évolution de l'épargne de gestion (différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des cessions et écritures de provision) dégagée au cours de ces cinq exercices budgétaires successifs, soit la capacité d'autofinancement pour la section d'investissement.

EXERCICES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prév. 2016
MONTANT en milliers d'€ de l'Epargne de brute	1 291	1 217	1 147	1 200	1 035



EXERCICES	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prév. 2016
MONTANT en milliers d'€ de l'Epargne nette	461	299	241	274	169



Les tableaux ci-après retracent l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes de la collectivité.

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de ces exercices budgétaires se présentent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prév
Charges de personnel	2 976	3 071	3 258	3 209	3 068
Charges à caractère général	1 571	1 638	1 656	1 491	1 328
Charges financières	257	258	242	220	197
Autres charges	1 049	1 032	1 022	1 156	1 227
TOTAL des charges en Milliers d'euro	5 853	5 999	6 178	6 076	5 820

La dépense réelle de fonctionnement par habitant est de 1 060€/hab. en 2015 (sources DGFIP) soit + 11 €/habitant par rapport au ratio national (+40 en 2014, +34 en 2013, +78 € en 2012). Ceci s'explique par le fait que La Souterraine est « ville centre » et qu'elle supporte les frais des équipements collectifs (cinéma, gymnases, équipements sportifs, maison de l'emploi et de la formation, MJC, foyer des jeunes travailleurs...), contrairement aux villes comparées de même strate mais situées en périphérie des grandes villes pour la plupart.

Les charges de personnel ont diminué malgré une revalorisation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 en raison de :

- du transfert des agents de la piscine à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2016
- de la diminution de la cotisation assurance risques statutaires du fait du transfert des agents de la bibliothèque à la communauté de communes au 1^{er} avril 2015 (la cotisation se calcule sur la masse salariale N-1)
- baisse des cotisations rétroactives CNRACL du fait de l'extinction de dispositif (2016 > 4 967 € ; 2015 > 10 758 € ; 2014 > 13 137 €)
- de la fin de rémunération des vacataires chargés de la fermeture des portes de l'ancienne mairie

Parallèlement, l'assurance de la commune a remboursé les salaires pour la maladie (2 personnes sont en longue durée et une personne en longue maladie) et les emplois aidés ont été partiellement pris en charge. L'ensemble a généré une recette de :

	Total remboursé	Dont emplois aidés	Dont assurance statutaire
2015	226 495 €	89 098 €	106 368 €
2016	218 984 €	75 239 €	108 797 €

Les charges à caractère général sont elles aussi en baisse en raison du transfert de la piscine mais aussi :

- de la mise en place d'un marché pour l'achat d'électricité (- 100 000 €)
- de la remise à plat des contrats de téléphonies et diverses maintenances (- 20 000 €)
- l'installation de thermostats pour réguler le chauffage (ancienne mairie, MEF, écoles)

Par ailleurs, l'augmentation des autres charges correspond à la provision qui a été effectuée :

- en 2015 pour l'achat des terrains DUCOURET (113 125 €),
- en 2016 suite à l'attribution de la subvention TEPCV et à l'encaissement d'une avance de 200 000 €.

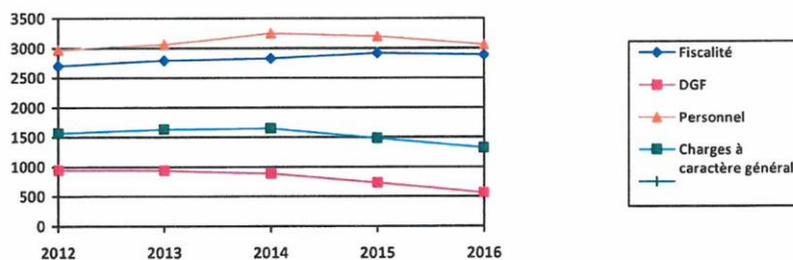
Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des 5 derniers exercices budgétaires s'établissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prév
Fiscalité	2 708	2 799	2 832	2 923	2 896
DGF - forfaitaire	957	949	897	744	572
Attribution Compte TPU	1 327	1 327	1 327	1 327	1 327
Dotation solidarité communautaire	243	254	265	194	77
Autres	1 704	1 808	1 932	1 975	1 691
Produits Exceptionnels	205	78	72	53	91
TOTAL en Milliers d'€uro	7 144	7 215	7 325	7 216	6 654

Le ratio national de la moyenne de la strate en recette réelle de fonctionnement par habitant est de 1 174 €/hab en 2015 (source DGFIP), il est de 1 225 €/hab pour la Commune de La Souterraine, soit + 51 €/habitant par rapport au ratio national (il était de + 77 € en 2015).

On peut noter la diminution de la dotation de solidarité communautaire due au transfert de la bibliothèque à la communauté de communes au 1^{er} avril 2015 et au transfert de la piscine au 1^{er} janvier 2016 ainsi que la baisse de la DGF.



Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement des 5 derniers exercices budgétaires s'établissent comme suit :

Dépenses d'Investissement	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prév
Investissements	2 409	1 721	2 345	933	1 236
Remboursement Capital	830	918	906	926	866
TOTAL	3 239	2 639	3 251	1 859	2 102

Les dépenses d'investissement ont été soutenues, atteignant en 2012 et 2014 environ 2,4 millions d'euros, cela grâce notamment à l'épargne de gestion et aux nombreuses subventions obtenues, ce qui permet d'investir, sans augmenter la pression fiscale et sans avoir un recours exagéré à l'emprunt.

Beaucoup de travaux ont été engagés en 2016 mais non réalisés sur l'exercice, ils seront inscrits dans les restes à réaliser pour un montant de 1 785 K€.

Il est à noter que les travaux de l'église dont le financement d'une 1^{ère} tranche avait été prévu en 2016 n'ont pas été engagés, le Conseil Départemental n'ayant pas répondu à la demande de subvention. Les

crédits ont été transférés sur la création de la cantine de l'école Fossés des Canards dont le financement initial avait été prévu sur 2 exercices.

La volonté a toujours été de maintenir un investissement élevé afin d'accompagner le développement démographique de la cité et d'accompagner l'activité économique.

Liste de principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés :

Opération	Période	Dépense HT	Subventions
Toitures écoles Jules Ferry	2014/2015	207 977	122 633
City stades	2016	94 659	58 317
Eclairage Font aux Moines	2016	62 102	40 366
Travaux hôtel de ville	2016	242 810	121 405
Cantine Fossés des Canards	2016	366 324	293 051
Maison de la Solidarité	2016	689 718	551 768
Acquisition d'une balayeuse	2016	96 210	12 000

2 – La Dette

L'annuité (rétrospective) :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour la collectivité.

Pour l'équilibre de chaque exercice budgétaire, il est fait appel à l'emprunt. Le montant de l'emprunt souscrit depuis 2008 est calculé de manière à diminuer, puis à stabiliser l'endettement de la commune tout en étant un outil financier incontournable des investissements.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prév
Remboursement Intérêts	257	258	242	226	200
Remboursement Capital	830	918	906	926	866
Total Annuités en Milliers d'€	1 087	1 176	1 148	1 152	1 066
Capital restant dû au 31/12	6 974	6 957	6 551	6 325	6 109

Un emprunt de 650 000 € a été réalisé en 2016 au taux fixe de 0.88%, encaissé le 31 décembre 2016. Aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2006 pour équilibrer les budgets d'eau et d'assainissement, ce qui contribue également au désendettement de la collectivité.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Remboursement de la dette (annuité)/nombre d'Habitants	189,67 €	204.34 €	197.45 €	202.05 €
Nombre d'Habitants (source Insee)	5 731	5 755	5 814	5 702

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dette/épargne brute	5.7	5.4	5.7	5.7	5.5

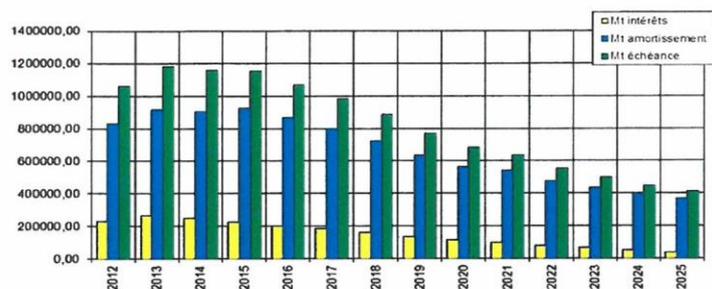
Dette < 9 ans = sans problème

Dette entre 9 et 11 ans = à surveiller

Dette > 11 ans = préoccupant

Etat de l'endettement par exercice (état des lieux) :

Année	Annuité			Capital restant au 31/12
	Total	Capital	Intérêts	
2016	1 065 652	865 644	200 307	6 109 896
2017	983 345	798 655	184 690	5 311 241
2018	883 344	724 108	159 236	4 587 132
2019	769 741	632 929	136 811	3 954 203



Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette est composé de 28 emprunts. La structure de la dette est constituée de 89 % de taux fixe et 11 % de taux variable.

Le taux moyen des emprunts au 31/12/2016 s'élève à :

- 3.45 % pour le budget principal
- 2.86 % pour le budget assainissement
- 3.50 % pour le budget eau

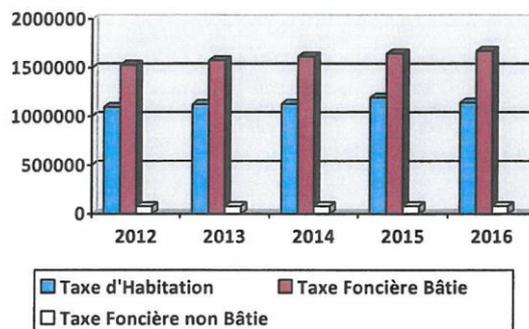
3 – La fiscalité locale

Les impositions directes constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale : la taxe foncière sur les propriétés bâties- la taxe foncière sur les propriétés non-bâties- la taxe d'habitation.

Au cours de ces 8 exercices, l'équipe municipale a tenu compte de la situation sociale et économique difficile et elle a respecté son engagement auprès des citoyens et n'a donc pas augmenté les taux d'imposition depuis 2008.

Taux appliqués	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
TH	15.91	15.91	15.91	15.91	15.91
TFB	23.52	23.52	23.52	23.52	23.52
TFNB	77.43	77.43	77.43	77.43	77.43

Contributions Fiscales	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Taxe d'Habitation	1 095 653 €	1 124 996 €	1 129 535 €	1 194 259 €	1 141 062
Taxe Foncière Bâtie	1 528 075 €	1 575 605 €	1 613 758 €	1 645 355 €	1 672 423
Taxe Foncière non bâtie	78 427 €	79 288 €	79 953 €	80 468 €	80 601
TOTAL	2 702 155 €	2 779 889 €	2 823 246 €	2 920 082 €	2 894 086



La commune de La Souterraine a stabilisé ses taux d'imposition, tout en se donnant les moyens de développer l'offre de services à la population et de rénover et aménager le territoire communal dans la limite de ses possibilités financières et budgétaires.

De plus, la commune favorise la réalisation des équipements fortement subventionnés dans le cadre notamment des appels à projets.

Il faut noter que la loi de finances pour 2016 a réinstauré le dispositif d'exonération de la taxe d'habitation, ce qui a conduit à :

2015 > plus d'exo pour les + 60 ans célibataires, divorcés ou veufs ayant élevé seuls la charge d'un enfant pendant au moins 5 ans (avec certaines conditions de ressources)

- les contribuables se sont retrouvés avec une TH à payer
- la collectivité a vu sa base fortement augmenter

2016 > suppression du dispositif d'exo pour les contribuables

- les contribuables sont de nouveau exonérés
- la collectivité a vu ses bases diminuer
- même s'il s'agit d'une exonération (dispositif à la charge de la commune à la différence avec le dégrèvement), la commune sera compensée partiellement par l'augmentation de l'allocation compensatrice en 2017

4 - Les droits de mutations

Les droits d'enregistrement (ou de mutation) s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur les biens immobiliers (ventes d'immeubles situés sur le territoire communal).

Même si les taux d'intérêt des prêts sont très bas, on constate un tassement en 2016.

Le résultat 2012 était très favorable suite à la vente d'une grande surface.

Droits de Mutation	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA prév.2016
Montants perçus	108 947,23	77 360,67	75 357,92	88 469,46	73 821,46

Les résultats des Comptes Administratifs 2016

La collectivité a dégagé en 2015 des excédents qui permettent de libérer une capacité d'autofinancement, marge de manœuvre pour le financement des investissements.

Budget Principal

Excédent de fonctionnement cumulé de :	1 663 765,31 €
Déficit d'investissement cumulé de :	253 498,51 €
Soit un excédent global de :	1 410 266,80 €

Budget Assainissement

Excédent d'exploitation cumulé de :	89 971,92 €
Excédent d'investissement cumulé de :	187 457,92 €
Soit un excédent global de :	277 429,84 €

Budget de l'Eau

Excédent d'exploitation cumulé de :	65 231,17 €
Excédent d'investissement cumulé de :	91 253,14 €
Soit excédent global de :	156 484,31 €

Lotissements

Déficit global de :	32 534,18 €
Des travaux d'aménagement des espaces verts ont été réalisés en 2016.	
Ce déficit s'éteint au fur et à mesure des ventes des lots. Il ne reste plus qu'un lot à vendre.	

Les orientations pour 2017

FONCTIONNEMENT :

Au-delà de la préparation du budget primitif 2017, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour. Cette analyse prospective porte sur une période de 3 ans (2016 - 2018).

Dans un environnement national qui continue à être de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif 2017 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la Ville en fonctionnement.

Prospective 2016 – 2018 des produits de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	CA 2015	CAA 2016	CAA 2017	CA 2018
Fiscalité	2 923	2 896	2 908	2 937
DGF - forfaitaire	744	572	466	450
Attribution Compte TPU	1 327	1 327	1 327	1 327
Dotation solidarité communautaire	194	77	77	70
Autres	1 975	1 691	1 672	1 660
Produits Exceptionnels	53	91	40	10
TOTAL en Milliers d'€uro	7 206	6 654	6 490	6 454

CAA : Compte Administratif Anticipé

Au regard de la projection financière présentée ci-dessus, cela confirme que l'évolution des recettes de fonctionnement courant devrait connaître un ralentissement dans les années à venir.

Ce manque de dynamisme des produits d'exploitation résulte de plusieurs facteurs :

- Une dynamique fiscale ralentie dans la mesure où, la variation nominale des bases fléchit par rapport à 2015 du fait de la remise en place du dispositif d'exonération « des veuves ». L'hypothèse

retenue est celle d'une fiscalité constante avec une hausse des bases de 0.40 %. Concernant les taux TH et TF sur le foncier bâti et non bâti, ceux-ci seraient reconduits à l'identique sur 2017.

- La baisse programmée des dotations de l'Etat, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur les exercices 2016 et 2017 (ponction réduite de moitié en 2017 par rapport à 2016), même si la prospective financière intègre le renforcement de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), le niveau constant de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), ainsi que la progression du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

- Des perspectives incertaines en matière de fiscalité indirecte : les droits de mutation à titre onéreux demeurent liés au volume des transactions immobilières.

- Une pérennité du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Cette évolution des recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle des charges de manière à établir les perspectives d'évolution des épargnes.

Prospective 2016 – 2018 des charges de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2015	CAA 2016	CAA 2017	CAA 2018
Charges de personnel	3 209	3 068	3 209	3 254
Charges à caractère général	1 491	1 328	1 400	1 440
Charges financières	220	197	193	180
Autres charges	1 156	1 226	1 015	1 029
TOTAL des charges en Milliers d'euro	6 076	5 819	5 814	5 903

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présentent comme suit :

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre enregistre :

- une hausse de la valeur du point d'indice de 0.6 % au 1^{er} février 2017
- la hausse du taux patronal de la CNRACL qui passe de 30,60 à 30,65 %
- l'augmentation de la participation à la prévoyance qui passerait de 6 à 12 €
- la création d'une participation sur la mutuelle
- la baisse des assurances statutaires du fait du transfert des agents de la piscine en 2016
- le recrutement d'un agent en charge de l'urbanisme, service mutualisé avec les communes du territoire
- la réforme Parcours Professionnel Carrières et Rémunération et le transfert prime/point
- la stagiairisation d'un emploi d'avenir
- le recrutement d'un chargé de mission « revitalisation centre bourg » financé à 50% dans le cadre de l'appel à projet Massif Central
- la vacance pendant 2,5 mois du poste « responsable régie »

Parallèlement, un travail important est réalisé en matière de gestion des ressources humaines, à savoir :

- la création du document unique
- la mise en place d'une politique hygiène et sécurité
- l'amélioration de la continuité des services et du climat au travail

Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil), les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements. Des efforts de gestion ont été faits, notamment avec une renégociation des contrats de fourniture de gaz, d'électricité et de téléphonie, et sont malgré tout, à poursuivre conformément aux objectifs définis par la collectivité. La prospective 2017 est assise avec une

augmentation de 1.4 % (taux prévu de l'inflation) et des dépenses relatives au millénaire ainsi que le paiement de la consommation de l'eau y sont intégrés.

Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 : contingent incendie, subventions, participations, indemnités versées aux élus, travaux de voirie rurale demeurent stables, déduction faite de la provision de 200 000 € réalisée en 2016.

Les frais financiers devront être maîtrisés, profitant d'un recours à l'emprunt contenu et des taux d'intérêt historiquement bas depuis 2014. La prévision 2017 s'établirait à 700 K€, le remboursement du capital pour 2017 étant de 798 K€.

INVESTISSEMENT :

Compte tenu de la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la dette, il est proposé d'emprunter 700 K€, ce qui permet de maintenir un niveau d'investissement élevé certains programmes étant largement subventionnés.

La collectivité répond régulièrement à des appels à projets qui sont très fortement subventionnés.

Les principaux programmes et travaux envisagés en 2017, en fonction des aides obtenues et des capacités budgétaires :

- mise en accessibilité des bâtiments (200 000 € par an pendant 6 ans) ;
- aménagement de la place du Docteur Emile Parrain programmé mais non réalisé en raison de fouilles archéologiques préventives, place Amédée Lefauré et rue Auguste Coulon ;
- réalisation de travaux importants sur la voirie avec notamment la poursuite du programme d'abaissement des trottoirs au niveau des passages piétons ;
- création des bassins de rétention des eaux de pluie pour pallier aux inondations ;
- travaux d'aménagements et mise aux normes des services techniques ;
- Programme TEP-CV, avec l'aide d'un bureau d'études pour effectuer une étude sur la mobilité douce et poursuite de l'aménagement de l'éco-quartier et installation d'un éclairage photovoltaïque autour de l'étang du Cheix ;
- Redynamisation du centre-ville : habillage vitrines, boutiques éphémères, création espaces culturels en centre-ville, opérations foncières commerces et habitats ;
- création d'un deuxième site de jardins partagés ;
- Réhabilitation de l'éclairage public (économie d'énergie) ;
- Grosses réparations à l'école Tristan l'Hermite (toitures) ;
- Restauration des bâtiments à destination d'activités sportives (gymnase de la Parondelle, courts de tennis, éclairage stades annexes du Cheix et de la Piscine) ;
- Participation à la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers ;
- Création d'un lotissement à la Jéraphie ;
- travaux sur l'église ;
- acquisition des divers équipements et matériels pour le fonctionnement des services et des écoles ;
- travaux divers concernant l'eau et l'assainissement en concordance avec l'étude actuellement menée.

Les ressources d'investissement

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent sensiblement notre capacité de financement des équipements. L'ensemble de ces ressources viennent en effet minorer le besoin de financement des investissements.

- **Le FCTVA**

Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2017 devrait être de l'ordre de 180 K€ en investissement et 10 K€ en fonctionnement. Rappelons que ce fonds est indexé

sur le volume réel d'investissements réalisé en année n-1 et par application des dispositions de la loi de finances pour 2016 sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et de la voirie.

- **La dotation aux amortissements**
Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année n-1. Elle représente environ 200 K€.
- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**
Pour 2017, le montant sollicité auprès des services préfectoraux se monte à environ 305 K€. Notons qu'au titre de l'année 2016, le montant notifié a dépassé 217 K€.
- **Le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local**
Deux projets ont été retenus en 2016 pour un montant total de 127 K€ (cantine fossés des canards et ludothèque). Les demandes de financement pour la réhabilitation des services administratifs et techniques ainsi que pour l'aménagement centre bourg sont toujours en cours.
- **Subvention du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP CV)**
Un appui financier a été accordé à la commune de la Souterraine fixé à 500 000 € dans la limite maximale de 80% de chaque dépense subventionnable. Une avance de 40 % a été versée et a fait l'objet d'une provision en 2016 qui sera libérée en 2017 afin de réaliser les actions.
- **La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement**
La taxe d'aménagement (TA), instaurée par la loi de finances rectificative pour 2010 et se substituant notamment à la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) est établie et perçue par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'Etat (DDT) en deux échéances de 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. En 2016, le produit perçu s'élève à 26 K€.
- Pour rappel, cette taxe, dont le taux communal s'élève à 1.5% (+ 2,5% pour le taux départemental), est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.
- **Le produit des cessions**
Cette ressource revêt un caractère ponctuel. Le produit attendu pour l'année 2017, à hauteur de 40 K€, correspondrait notamment à la cession du terrain à la Prade et à la zone du Cheix.
- **L'emprunt**
Au sortir de l'exercice 2015, nous savons que le stock de la dette communale s'élève à 6 326 K€, avec une capacité de désendettement de 5,5 ans. (très inférieure au premier seuil critique de 9 ans). De plus, il convient de rappeler que la « toxicité » de l'encours est nulle tous budgets confondus.

Comme mentionné précédemment, la commune devra toutefois faire face à une certaine érosion de ses niveaux d'épargne et d'autofinancement, comme les communes françaises qui ont choisi de ne pas avoir recours à l'augmentation de la fiscalité. Le financement des investissements requerra un certain endettement qu'il faudra concilier avec les capacités de financement et avec l'amortissement de la dette existante.

Annexe au point 2 : Délibération n° 013B/2017 : Indemnité de fonctions des élus - augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique

MAIRIE DE LA SOUTERRAINE

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 7 MARS 2017

Qualité	Nom Prénom	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire	MUGUAY Jean-François	52,22%
1er Adjoint	LEJEUNE Etienne	20,87%
2e Adjoint	MAZEIRAT Isabelle	20,87%
3e Adjoint	DUMIGNARD Guy	20,87%
4e Adjoint	ESQUIRE Martine	20,87%
5e Adjoint	AUDOUSSET Bernard	20,87%
6e Adjoint	LUGUET Fabienne	20,87%
7e Adjoint	FILLOUX Patrice	20,87%
8e Adjoint	CLEMENT Sophie	20,87%
Conseiller Délégué	BEAUQUESNE Gilles	5,91%
Conseiller Délégué	NADAUD Karine	5,91%
		23,1%

Vu pour être
annexé à la délibération
n° 013B en date du 22/03/2017
La SOUTERRAINE le 22/03/2017



MUGUAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023212317606-20170307-2017-013B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017

Publication : 23/03/2017